

AVIS n°2020-07

Dénomination : Demande de prélèvement de galets de silex sur la RNR du Sillon de Talbert (Pleubian, 22)

Demandeur : RNR du Sillon de Talbert pour Grégor Marchand, UMR 6566 CNRS

Consultation de la CRPG (avis dématérialisé)

MOTIVATIONS OU CONDITIONS

• **Objet de la demande :**

Le programme de recherches dans lequel s'intègre cette demande de prélèvement s'intitule : « Les silex des cordons marins, source de matière première au cours de la Préhistoire ». Il est mené par un groupement de recherche national GDR 2059 "SILEX" soutenu par le CNRS et le Ministère de la culture. L'objectif de ce travail est de déterminer la provenance d'outils préhistoriques découverts dans les sites bretons et taillés à partir de silex récoltés soit sur le plateau continental lors des fortes régressions soit dans les galets des cordons littoraux. Les premières études de galets de silex ont débuté sur le terrain et en laboratoire avec des galets provenant du cordon de la baie d'Audierne. Aujourd'hui, il apparaît indispensable pour les chercheurs de pouvoir comparer les silex se trouvant sur la façade sud du Massif armoricain avec ceux se trouvant au nord. Le sillon de Talbert du fait de sa situation géographique et son extension remarquable et unique serait le premier cordon de la côte nord à faire l'objet d'une étude des galets de silex. C'est pourquoi une demande d'autorisation de prélèvement de galets de silex a été transmise à la RNR du Sillon de Talbert. Les galets seraient prélevés sur 7 transects, du bas estran jusqu'en arrière du cordon, dans un axe orthogonal au cordon. Il s'agit de prélever quelques échantillons sur 5 points à chaque fois au maximum (bas cordon, milieu de cordon, haut du cordon, arrière du cordon (au milieu), arrière du cordon (en bas)). En gros, chaque transect livrerait autour de 5 galets. La méthode de prélèvement est à la main en surface, sans pelle ni instrument. Dans l'idéal, les prélèvements auraient lieu en mars, accompagnés du conservateur de la Réserve et garde du littoral, Julien Houron.

• **Remarques du CSRPN :**

Le CSRPN donne un avis favorable avec les recommandations suivantes :

1. La Commission Régionale du Patrimoine Géologique (CRPG) du CSRPN souhaite que les personnes venant effectuer les prélèvements soient accompagnées par le conservateur de la Réserve naturelle régionale ou une personne indiquée par celui-ci et connaissant bien le site, sa fragilité et les espèces végétales et animales à préserver.
2. La CRPG du CSRPN souhaite être avertie des résultats des recherches et des publications. Elle demande également que soient transmis au gestionnaire de la RNR les résultats et publications.
3. La CRPG préconise la rédaction de fiches protocolaires détaillées du prélèvement ou une justification de l'absence de telles fiches.
4. La CRPG souhaite connaître l'usage des galets qui ne seront ni débités, ni taillés pour l'étude (resteront-ils à la lithothèque PETRA ou seront-ils restitués au milieu de la Réserve d'où ils proviendront ?).

AVIS :

FAVORABLE

FAVORABLE AVEC RECOMMANDATIONS

DEFAVORABLE

Fait le 5 mars 2020,

Signature : Max Jonin, référent de la CRPG